

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 667 30 mars 2010

SOMMAIRE

| Aberdeen Indirect Property Partners Acti- | HBI Viersen S.à.r.l31970 |
|--|--|
| ve Soparfi31997 | HBI Volkmarstraße S.à.r.l 31971 |
| Alternative Property Income Venture | HBI Waldpark S.à r.l 31971 |
| S.C.A 31977 | HBI Waldstraße S.à.r.l31971 |
| Amberlux S.A- SPF | HBI Waldstraße S.à.r.l31971 |
| Amperlake Capital S.A 31996 | HC Holdings S.àr.l 32016 |
| APIV S.C.S 31970 | HC Investissements III S.à r.l31998 |
| Arminius Luxembourg S.à r.l 31976 | HC Luxembourg III S.à r.l31998 |
| Bio-cafes SA31993 | Hutton Collins Luxembourg S.àr.l 31998 |
| Capital Trust S.A | HYF Luxembourg S.à r.l31970 |
| Cinelux S.à r.l32008 | Interfab SPF, S.A |
| Coach Partners S.A | IXIS SP S.A31995 |
| Columbia Sportswear Luxembourg Hol- | Lux Insurance Consulting Services S.A 31971 |
| dings31982 | Mapicius S.A |
| EAVF WGS SCS31976 | Mauritania Gulf S.à. r.l |
| ECP Africa FII S.à.r.l | Micro Matic S.A31981 |
| ECP FII Finagestion S.à. r.l31981 | Mind Me S.A31996 |
| ECP Thunnus FII S.à r.l31983 | Montcalm Investments31994 |
| Electricité Fernand WAGNER S.à r.l 31997 | North Africa Consumer Goods S.à r.l 31981 |
| Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l 31999 | Nylof32008 |
| Euro Holiday Properties S.A 32016 | NYLOF, société de gestion de patrimoine |
| Euro Partner S.A 32016 | familial 32008 |
| European Logistics Feeder S.C.A 31974 | Redic II31970 |
| European Retail Income Venture S.C.A. | Reinet Stokes Holdings S.A 31999 |
| 31974 | Rhode Island (Holdings) S.A31997 |
| Financial Overseas Investment31996 | Société Financière des Constructions "SO- |
| Hardman Properties JV S. à r.l 31985 | FICOSA" 31983 |
| HBI Niedergurig, S.à r.l31976 | SPE Finance Sàrl31975 |
| HBI Querumer Forst S.à r.l31994 | SPE Office Sàrl31975 |
| HBI Querumer Forst S.à r.l31994 | Stella Holding S.A31984 |
| HBI Regensburg S.à r.l31993 | Stock-Car Team Power Bull's31994 |
| HBI Regensburg S.à r.l31984 | Thornhill S.A |
| HBI Rodenbach S.à r.l 31995 | Trident Locations S.A 31976 |
| HBI Rodenbach S.à r.l 31995 | Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l. |
| HBI Soltau S.à.r.l31995 | |



HYF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.898.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010030198/11.

(100027689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Redic II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.483.

EXTRAIT

En date du 5 mars 2009, la société FDV II Venture, en tant qu'associé unique de REDIC II, a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REDIC II

Signature

Référence de publication: 2010030199/15.

(100027090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Viersen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.134.

Les comptes annuels au 16 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030200/10.

(100027573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

APIV S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.771.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2008, la société APIV General Partner S.à r.l., en tant que gérant commandité et associé de APIV S.C.S., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

En date du 4 novembre 2008, la société Alternative Property Income Venture S.C.A., en tant qu'associé de APIV S.C.S., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APIV S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2010030216/18.

(100027072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



HBI Volkmarstraße S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030201/10.

(100027574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Waldpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030203/10.

(100027575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Waldstraße S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.650,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

Les comptes annuels au 16 OCTOBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030204/10.

(100027576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Waldstraße S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.650,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030205/10.

(100027581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

L.I.C.S. S.A., Lux Insurance Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.484.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société anonyme Lux Life Consulting Services S.A.,

société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, immatriculée au RCSL sous le numéro B 130.108, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1944 du 11 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale actée ce jour par le notaire instrumentaire agissant en remplacement du notaire Camille MINES, numéro précédent du répertoire de Maître Camille MINES,



Représentée aux fins des présentes par: Monsieur Robert SOJIC, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 décembre 1960, demeurant à L-7566 Mersch, 7, rue Comte Thierry, agissant tant en sa qualité d'administrateur délégué que comme mandataire d'un autre administrateur Monsieur Michel AIDOUD, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 7, Impasse des Roses, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue au nom et pour le compte de la société qu'il représente:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX INSURANCE CONSULTING SERVICES S.A. en abrégé L.I.C.S. S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prestation d'opérations d'agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment agréées.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans

l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.



- **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.
- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil dix.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit: Lux Life Consulting Services S.A., préqualifiée, cent actions (100)

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.



2) sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Robert SOJIC, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 décembre 1960, demeurant à L-7566 Mersch, 7, rue Comte Thierry, ici présent et qui accepte le mandat lui confié.

Monsieur Michel AIDOUD, responsable financier, né à Montpellier (France), le 8 avril 1971 et demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 7, Impasse des Roses, et

Monsieur Eric LAPIERRE, gérant de société, né à Thionville (France), le 08 mai 1971, demeurant professionnellement à F-20110 Propriano, Lieu-dit "Les Docks", Avenue Napoléon.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, RCSL B 139.890.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: R. SOJIC, K. REUTER.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2010. Relation: CAP/2010/458. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010031029/142.

(100028802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 363.165,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

EXTRAIT

En date du 2 mars 2009, la société European Logistics, en tant que gérant commandité de European Logistics Feeder S.C.A., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Feeder S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010030206/15.

(100027088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 12.287.182,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, la société European Retail Venture S.A., en tant que gérant de European Retail Income Venture S.C.A., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010030207/15.

(100027080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Coach Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 120.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2009

1. L'associé unique décide de révoquer les mandats d'administrateurs de Madame Katty DORMAL, de Madame Yvonne BLOCKHUYS, de Monsieur Philippe HOGE, et de nommer en leur remplacement, conformément à l'article 6 alinéa 2 des statuts de la société, Monsieur Rainer GUERARD, consultant informatique, demeurant à L-8127 Bridel, 19, Op der Dresch, administrateur unique;

Son mandat prendra fin le lundi 11 mai 2015;

- 2. L'associé unique décide de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe HOGE.
- 3. L'associé unique décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme COMPTAPHI S.A., et de nommer en son remplacement Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-5426 Greiveldange, 11, am Breil;

Son mandat prendra fin le lundi 11 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030303/24.

(100026978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

Monsieur Thibault DE VALENCE DE MINARDIERE a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

SPE FINANCE SARL

Signature

Référence de publication: 2010030208/14.

(100027351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

SPE Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

Monsieur Thibault DE VALENCE DE MINARDIERE a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

SPE OFFICE SARL

Signature

Référence de publication: 2010030209/14.

(100027338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Trident Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 93.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 janvier 2010

L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Liette DI BLASI de son mandat d'administrateur et nomme comme nouvel administrateur en remplacement de Mademoiselle Liette DI BLASI, Mademoiselle Caroline PICARD demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Caroline PICARD prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010030211/16.

(100027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Niedergurig, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030238/10.

(100027557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

EAVF WGS SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 68.517,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.015.

EXTRAIT

En date du 4 décembre 2008, la société EAVF S.à r.l., en tant qu'associé et gérant de EAVF WGS SCS, a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF WGS SCS

Signature

Référence de publication: 2010030213/15.

(100027076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010

- 1. Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
- 2. Christian Tailleur, James Body et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommés gérants avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
- 3. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.



Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme Pour la société James Body Un mandataire

Référence de publication: 2010030231/20.

(100027235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2009

- La Société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra a échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

INTERFAB SPF S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010030215/16.

(100027176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.472.950,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2008, la société APIV General Partner S.à r.l., en tant que gérant commandité de Alternative Property Income Venture S.C.A., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alternative Property Income Venture S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010030219/15.

(100027066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

EXTRAIT

En date du 27 octobre 2009, la société Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., en tant que gérant de Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010030225/15.

(100027060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 22.517.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Capital Trust S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on January 30, 1985, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 70 of March 7, 1985, the articles of incorporation of which were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on February 18, 2007, published in the Mémorial number 162 of January 22, 2008 (the "Company").

The meeting is presided over by Mrs. Christine Valette, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

- II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the three hundred and twenty-five thousand eight hundred (325,800) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
 - IV. The agenda of the present meeting is the following:
- 1. Transfer of the registered office and place of effective management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands and renunciation by the Company of the nationality of Luxembourg;
- 2. Modification of the corporate denomination of the Company from "CAPITAL TRUST S.A." into "CTSA HOLDINGS Ltd."; approval of the restatement of the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the British Virgin Islands;
- 3. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;
 - 4. Approval that the mandates of the directors shall continue upon the transfer and change of nationality;
 - 5. Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and decides to transfer and continue, effective as of the Effective Date (as defined hereafter) and subject to the occurrence of the Effective Date, the registered office and place of effective management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands, C/O Rawlinson & Hunter Woodbourne Hall, PO Box 3162, Road Town, Tortola British Virgin Islands (the "Transfer"), which shall become the Company's registered office and place of effective management. As a result of such Transfer, the Company will henceforth be subject, effective as of the Effective Date to the laws of the British Virgin Islands and has renounced the nationality of Luxembourg effective as of the Effective Date. The change of nationality and the Transfer will be carried out without interruption in the legal personality of the Company.

The meeting acknowledges that the Transfer will be effective as of the Effective Date and is subject to the satisfactory fulfilment of the requirements of the Laws of the British Virgin Islands (and the issuance of a certificate of continuation by the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs as conclusive evidence that such requirements have been complied with (the "BVI RCA Certificate")) to permit the Transfer without discontinuity of the legal existence of the Company from a British Virgin Islands law point of view (the date where all these requirements will be fully satisfied, as evidenced in the BVI RCA Certificate, being in these minutes referred to as the "Effective Date").



Second resolution

The meeting decides to modify and fully restate the articles of association of the Company effective as of the Effective Date so as to conform them to the laws of the British Virgin Islands, in the form of the memorandum and articles of association of the Company as a company governed by the laws of the British Virgin Islands. The meeting decides to approve the contents of the aforementioned proposed restated form of British Virgin Islands memorandum and articles of association of the Company.

The Company resolves to change the corporate denomination of the Company from "CAPITAL TRUST S.A." into "CTSA HOLDINGS LIMITED" and accordingly to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it reads as follow: "The name of the Company is CTSA HOLDINGS LIMITED".

Third resolution

The meeting resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Fourth resolution

The meeting acknowledges and approves that the mandates of the directors continue upon the Transfer and change of nationality.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise any director and any employee of Vistra acting individually to execute on behalf of the Company, any document which may be required or desirable for the purposes of the Transfer and for the purposes of enabling a Luxembourg law firm to issue the legal opinion required under the Laws of the British Virgin Islands for the purposes of effecting the Transfer.

There being no further business, the meeting is terminated.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Capital Trust S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 22.517), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 70 du 7 mars 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2007, publié au Mémorial numéro 162 du 22 janvier 2008 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur/scrutatrice Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Toutes les trois cent vingt-cinq mille huit cents (325.800) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



- IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social statutaire et de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg aux lles Vierges Britanniques et renonciation par la Société à la nationalité Luxembourgeoise;
- 2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "CAPITAL TRUST S.A." en "CTSA HOLDINGS Ltd."; approbation de la refonte des statuts de la Société pour les adapter à la législation des lles Vierges Britanniques;
- 3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;
 - 4. Confirmation que les mandats des administrateurs continueront, suite au transfert et au changement de la nationalité;
 - 5 Divers
- III. L'entièreté du capital social de la Société étant représentée à l'assemblée, cette dernière est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet à la Date d'Effectivité (tel que définie ci-après) et sous condition de l'arrivée de la Date d'Effectivité le siège social statutaire et de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg aux lles Vierges Britanniques, C/O Rawlinson & Hunter Woodbourne Hall, PO Box 3162, Tortola, lles Vierges Britanniques (le "Transfert"), qui sera dorénavant le siège social statutaire et de direction effective de la Société. En conséquence d'un tel Transfert, la Société sera dorénavant soumise, avec effet à la Date d'Effectivité, à la législation de l'Etat des lles Vierges Britanniques et a renoncé à la nationalité luxembourgeoise avec effet à la Date d'Effectivité. Le changement de nationalité et le Transfert s'effectueront sans interruption de la personnalité morale de la Société.

L'assemblée prend acte et approuve que le Transfert sera effectif à partir de la Date d'Effectivité et est conditionnel à la réalisation des formalités requises par le droit des lles Vierges Britanniques (et l'émission d'un certificat de continuité par le Registre des Affaires Sociétaires des lles Vierges Britanniques (British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs) comme preuve satisfaisante de l'accomplissement de ces formalités (le "Certificat RCA BVI") afin de permettre le Transfert sans discontinuité de l'existence légale de la Société du point de vue du droit des lles Vierges Britanniques (la date où toutes ces formalités seront remplies, telles que prouvée par le Certificat RCA BVI, étant dans ce procès-verbal référée à la "Date d'Effectivité").

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société avec effet à la Date d'Effectivité afin de les mettre en conformité avec la législation des lles Vierges Britanniques dans la forme des statuts de la Société régie par les lois des lles Vierges Britanniques. L'assemblée décide d'approuver le contenu et texte desdits statuts modifiés.

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de "CAPITAL TRUST S.A." en "CTSA HOLDINGS LIMITED" et de modifier en conformité l'article 2 des statuts de la Société, de manière à le lire de la manière suivante : "Le nom de la Société est CTSA HOLDINGS LIMITED".

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer que la Société demeurera, lors du Transfert et du changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dés lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le Transfert et le changement de nationalité.

Ouatrième résolution

L'assemblée prend acte et approuve le fait que les mandats des administrateurs continueront suite au Transfert et au changement de nationalité.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser chaque administrateur et employé(e) de Vistra, agissant seul(e) de signer pour compte de la Société tout document nécessaire ou souhaitable pour les besoins du Transfert et pour permettre à un cabinet d'avocats au Luxembourg d'émettre tout avis juridique qui serait nécessaire pour les besoins du droit des lles Vierges Britanniques pour les besoins du Transfert.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent, qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé : C. VALETTE, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57592. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010030930/170.

(100028437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

ECP FII Finagestion S.à. r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 140.656.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2010 que Monsieur Hurley Doddy, né le 2 octobre 1963 à Washington, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 1602 L Street, N.W, 6 th Floor, Washington, DC 20036, Etats-Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1 ^{er} février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

ECP FII Finagestion Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010030222/19.

(100027016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Micro Matic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 94.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2010:

Est nommé administrateur en remplacement de Madame Sandra FELTEN, administrateur démissionnaire:

Madame Nathalie PROESS, salariée, née le 26 septembre 1968 à Saint-Vith (B), demeurant 50 zur Kaiserbaracke, B-4780 Recht

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2014.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010030265/15.

(100027481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

North Africa Consumer Goods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 136.720.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2010 que Monsieur Hurley Doddy, né le 2 octobre 1963 à Washington, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 1602 L Street, N.W, 6 th Floor, Washington, DC 20036, Etats-Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1 er février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 février 2010.

North Africa Consumer Goods Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010030223/19.

(100027014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Mauritania Gulf S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.997.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 15 février 2010 que Monsieur Hurley Doddy, né le 2 octobre 1963 à Washington, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 1602 L Street, N.W, 6 th Floor, Washington, DC 20036, Etats-Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1 ^{er} février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Mauritania Gulf Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010030224/19.

(100027011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Par contrat sous seing privé du 11 décembre 2009, l'Associé Unique de la Société, Columbia Sportswear Company, a transféré les 867.125 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Bugaboo Holdings, une société ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.379.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Bugaboo Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030254/16.

(100027268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 130.891.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2010 que Monsieur Hurley Doddy, né le 2 octobre 1963 à Washington, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 1602 L Street, N.W, 6 th Floor, Washington, DC 20036, Etats-Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1 er février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 février 2010. ECP Africa FII S.à r.l. SGG S.A. Mandataire Signatures

Référence de publication: 2010030226/19.

(100027010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ECP Thunnus FII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 130.953.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2010 que Monsieur Hurley Doddy, né le 2 octobre 1963 à Washington, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 1602 L Street, N.W, 6 th Floor, Washington, DC 20036, Etats-Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 1 ^{er} février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

ECP Thunnus FII Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010030227/19.

(100027004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Société Financière des Constructions "SOFICOSA", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.217.

DISSOLUTION

Il résulte des décisions des associés en date du 28 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Société Financière des Constructions "SOFICOSA" (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010030259/16.

(100027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.847.

- Monsieur Boudewyn DENYS a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 décembre 2009.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.



Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2010. Certifié sincère et conforme MAPICIUS S.A. A. GRAZIANO / A. BOULHAÏS Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030229/14.

(100026996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Thornhill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.356.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue en date du 19 février 2010, que:

- 1. La démission de Monsieur Marcel Stephany, en tant qu'administrateur, a été acceptée avec effet immédiat;
- 2. Subséquemment, M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, a été nommé Administrateur, pour une période d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010030230/17.

(100027053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme Pour STELLA HOLDING S.A. (en liquidation) Intertrust (Luxembourg) S.A. Signatures

Référence de publication: 2010030262/17.

(100027261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.750,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.271.

Les comptes annuels au 16 OCTOBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030252/10.

(100027561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Hardman Properties JV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 151.381.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of February,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Glenn Arrow Properties S.à r.L, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.101,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, Juriste, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Hardman Properties JV S. à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.



B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-) represented by one hundred twenty (120) shares of class A, with a par value of fifty pounds sterling(GBP 50.-) each (the "A Shares" and any holder of A Share(s) shall be referred to as a "A Partner") and one hundred twenty (120) shares of class B, with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each (the "B Shares" and any holder of B Share(s) shall be referred to as a "B Partner").

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the A Shares and/or to the B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "partners" of the Company. The A Partners and the B Partners are hereinafter collectively referred to as the "Partners".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. either creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least one manager of class A (the "A Manager") and one manager of class B (the "B Manager"), who need not be partners.

The A Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the A Partners and the B Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the general meeting of partners. The list of candidates proposed by each class of Partners shall be determined by a simple majority vote of the Partners of that class of shares The manager(s) is (are) appointed by the sole Partner, or as the case may be, the Partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Manager(s) and/or the B Manager(s), depending on the context and as applicable.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any A Manager except for any Major Decision (as defined below), for which it shall only be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to any manager, officer, or other agent, partner or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

Any decision on any of the following matters shall constitute major decisions (each a "Major Decision"):

- any proceeding (except for a voluntary liquidation) seeking administration (whether out of court or otherwise), reorganisation, readjustment or other relief under any bankruptcy, insolvency or similar law in relation to the Company or any of its direct or indirect subsidiary(ies) (each a "Subsidiary"), or the consent by the Company or any Subsidiary to a decree or order for relief or any filing of a petition, application or document under such law or to the appointment of a trustee, receiver, administrator (whether out of court or otherwise) or liquidator;
- the acquisition, the refinancing or the disposal of the real estate asset located at 3, Hardman Street, Manchester, UK, which is to be acquired indirectly by a Subsidiary (the "Asset");
 - any work to be realized on the Asset which would require additional funding from the Company;
- the letting of any space within the Asset which would represent more than thirty percent (30%) of the total lettable area of the Asset;
 - the decision to sell or liquidate any Subsidiary.



Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A Manager and one B Manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, except for any Major Decision, which will require the approval of at least one A Manager and one B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each Partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

The quorum at each general meeting of Partners shall be duly authorised representatives of Partners holding, in aggregate, not less than 50% in number of the Shares, provided that at least one A Partner and one B Partner are present or represented at that meeting and the notice of meeting shall set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed (unless the Partners agree otherwise).

Art. 19. The general meeting of Partners is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation. Save a higher majority as provided herein for the Partners' Major Decisions, collective decisions are only validly taken in so far as they are (i) adopted by Partners owning more than half of the share capital and (ii) adopted by at least one A Partner.



The Partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of Partners, (ii) representing three quarters of the share capital at least, including (iii) the approval of at least one A Partner.

In addition to the majority requirement of these articles of incorporation and subject to and in accordance with applicable law, the following decisions require the approval of at least one A Partner and one B Partner (the "Partners' Major Decisions"):

- the approval of the Company's statutory accounts;
- any proposal to wind up the Company or other proceeding seeking liquidation;
- changing the issued share capital of the Company; and
- approving the sale of the entire issued share capital of the Company to a third party;
- the Company declaring or paying any dividend or distribution.
- **Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 22.** Each year on the 31 st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty (120) A shares and one hundred and twenty (120) B shares have been subscribed by Glenn Arrow Properties S.a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 13,734.40 (exchange rate (median price) on February 2, 2010: GBP 1.- = EUR 1.14453).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

General meeting of partners

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Franck RUIMY, Director, born on February 6, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 1, Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom, is appointed as A Manager, and
- Mr. Geoffroy t'Serstevens, Juriste, born on November 2, 1980, in Namur, Belgium, residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour de février,

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.101,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "Hardman Properties JV S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) représentée par cent vingt (120) parts sociales de classe A, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune (les "Parts A" et tout détenteur de Part(s) A sera défini comme un "Associé A") et cent vingt (120) parts sociales de classe B, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune (les "Parts B" et tout détenteur de Part(s) B sera défini comme un "Associé B").

Toute référence faite ci-après aux "parts" doit être interprétée comme une référence aux Parts A et / ou aux Parts B, selon le contexte et le cas échéant. La même règle s'applique à toute référence faite ci-après aux "associés" de la Société. Les Associés A et les Associés B sont dénommés collectivement ci-après les "Associés".

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A (le "Gérant A") et un gérant de classe B (le "Gérant B"), qui ne sont pas nécessairement associés.

Le Gérant A doit être élu sur une liste de candidats proposés par les Associés A et le Gérant B doit être élu sur une liste de candidats proposés par l'assemblée générale des associés. La liste des candidats proposés par chaque classe d'Associés sera déterminée par un vote à la majorité simple des Associés de cette classe de parts. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par le seul Associé, ou selon le cas, les Associés, qui fixent la durée de son / leur mandat. Il (ils) peut (peuvent) être librement révoqué(s) à tout moment par l'Associé unique, ou selon le cas, les Associés.

Toute référence faite ci-après aux "gérants" doivent être interprétée comme une référence au Gérant(s) A et / ou aux Gérant(s) B, selon le contexte et le cas échéant.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant A à l'exception de toute décision majeure (telle que définie ci-dessous), pour laquelle elle ne peut être engagée que par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion peut être déléguée à tout gérant, représentant ou autre agent, associé ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et attributions sont déterminées par une résolution du conseil de gérance.

Toute décision relative à l'une des matières suivantes constituent des décisions majeures (chacune étant une "Décision Majeure"):

- Toute procédure (à l'exception d'une liquidation volontaire) visant à l'administration (que ce soit à l'amiable ou autre), à la réorganisation, au réajustement ou à la prise d'autres mesures en vertu de toute procédure de faillite, d'insolvabilité ou de toute loi similaire par rapport à la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes (chacune une "Filiale"), ou au consentement par la Société ou une Filiale à un décret ou une ordonnance de redressement ou de tout dépôt d'une requête, une demande ou un document en vertu d'une telle loi ou à la nomination d'un curateur (trustee), d'un séquestre, d'un administrateur (que ce soit à l'amiable ou autre) ou d'un liquidateur;
- L'acquisition, le refinancement ou la cession de l'actif immobilier situé au 3, Hardman Street, Manchester, Royaume-Uni, qui sera acquis indirectement par une Filiale (les "Actifs");
 - Tout travail à réaliser sur l'actif qui nécessiterait un financement supplémentaire de la part de la Société;



- La location d'un espace au sein de l'Actif qui représenterait plus de trente pour cent (30%) de la superficie locative totale de l'Actif;
 - La décision de vendre ou de liquider une Filiale.
- **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, à l'exception de toute Décision Majeure, qui nécessitera l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Le quorum à chaque assemblée générale des Associés sera constitué de représentants d'Associés dûment mandatés détenant au total au moins de 50% en nombre de Parts, à condition qu'au moins un Associé A et un Associé B soient présents ou représentés à cette réunion et que l'avis de convocation indique un ordre du jour identifiant de façon raisonnablement détaillée les questions devant être discutées (sauf si les Associés en conviennent autrement).



Art. 19. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont réservés expressément par la loi et par les présents statuts. A l'exception d'une majorité plus élevée telle que prévue aux présentes pour les Décisions Majeures des Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont (i) adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social et (ii) adoptées par au moins un Associé A.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées (i) à la majorité des associés, (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, y compris (iii) l'approbation d'au moins un Partenaire A.

En plus de l'exigence d'une majorité de ces statuts et sous réserve et sujet à et en conformité avec le droit applicable, les décisions suivantes requièrent l'approbation d'au moins un Associé A et un Associé B (les "Décisions Majeures des Associés"):

- L'approbation des comptes statutaires de la Société;
- Toute proposition visant à liquider la société ou autre procédure de liquidation;
- Changement du capital social émis de la Société; et
- Approbation de la vente de la totalité du capital social émis de la Société à un tiers;
- La Société déclarant ou versant tout dividende ou distribution.
- **Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 21.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt (120) parts sociales de classe A et les cent vingt (120) parts sociales de classe B ont été souscrites par Glenn Arrow Properties S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 13.734.40 (taux de change (median price) du 2 février 2010: GBP 1,- = EUR 1,14453).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Franck RUIMY, Directeur, né le 6 février 1971, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knights-bridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, est nommé en qualité de Gérant A, et



- Mr Geoffroy t'Serstevens, Juriste, né le 2 novembre 1980, à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de gérant B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5591. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010029973/451.

(100027057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 décembre 2009

1 ère Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Frédéric MAZIERE de son mandat d'Administrateur de Catégorie B avec effet au 25 mai 2009.

2 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Christian GIRARD de son mandat d'Administrateur de Catégorie B.

3 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre des Administrateurs de 5 à 3. Le Conseil d'Administration se compose alors ainsi:

Monsieur Silvano PEDRETTI, Administrateur de Catégorie A

Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur de Catégorie B

Monsieur Romain THILLENS, Administrateur de Catégorie B

Pour Bio-cafes SA

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

C. BLONDEAU

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010030460/25.

(100028191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

HBI Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.750,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030248/10.

(100027560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Stock-Car Team Power Bull's, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6130 Junglinster, 16, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg F 7.078.

Modifications Statutaires

Art. 2. Le siège de l'association se trouve à Junglinster.

Junglinster, le 20 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030239/10.

(100027181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030242/10.

(100027558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.678.

Les comptes annuels au 27 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030245/10.

(100027559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 2009

Quatrième résolution

L'assemblée prend note de la démission de Madame Aude PUGIN TOKER, demeurant professionnellement au 3-5, chemin des Tuileries CH-1293 Bellevue, Genève, de son poste de Gérante de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2009.

L'assemblée prend note de la démission de Madame Rachel BARLOW, demeurant professionnellement au 3-5, chemin des Tuileries CH-1293 Bellevue, Genève, de son poste de Gérante de la Société avec effet au 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Aris SERBETIS, demeurant au 12, chemin de la Baie CH-1222 Vésenaz, à la fonction de gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2009 pour une durée illimitée.

L'assemblée nomme Madame Alexandra VOYATZIS, demeurant au 3, Avenue De-Budé CH-1202 Genève, à la fonction de gérante de la Société avec effet au 31 décembre 2009 pour une durée illimitée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010030247/22.

(100027219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



IXIS SP S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 58.931.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2010:

- M. Bertrand GUENOT, administrateur
- M. Pierre Henri MOULARD, administrateur, demeurant à 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris
- M. Pierre DELANDMETER, administrateur

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Deloitte S.A. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2010.

Pour IXIS SP S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010030251/22.

(100027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Les comptes annuels au 13 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030264/10.

(100027565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Soltau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030266/10.

(100027566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030261/10.

(100027564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT (en liquidation) Intertrust (Luxembourg) S.A. Signatures

Référence de publication: 2010030253/17.

(100027244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Mind Me S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.898.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme Pour Mind Me S.A. (en liquidation) Intertrust (Luxembourg) S.A. Signatures

Référence de publication: 2010030250/17.

(100027242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Amperlake Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.445.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme Pour Amperlake Capital S.A. (en liquidation) Intertrust (Luxembourg) S.A. Signatures

Référence de publication: 2010030256/17.

(100027257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Suite à une résolution en date du 15 février 2010, l'associé unique de la société Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi a décidé d'élire Fredrik Eliasson, ayant son adresse professionnelle au Sveavägen 20, SE-103 67, Stockholm, Suède, comme gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 15 février 2010.

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Fredrik Eliasson
- Selim Saykan
- Johan Temse

Luxembourg, le 15 février 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010030268/17.

(100027366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

En date du 2 décembre 2009, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère Pour Rhode Island (Holdings) S.A. Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l. 17, rue des Jardiniers B.P. 2650 L-1026 Luxembourg Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030269/17.

(100027325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Electricité Fernand WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 4, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 114.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 janvier 2010 que:

- Monsieur Wagner Tom, né le 09.01.1984 à Luxembourg, demeurant à L-6440 Echternach, 12, rue de la Gare;
- et Monsieur Wagner-Kremer Fernand, né le 19.02.1945 à Mersch, demeurant à L-6440 Echternach, 12, rue de la Gare;

sont nommés comme gérants techniques supplémentaires pour une durée indéterminée.

Monsieur Wagner Steve, né le 27.09.1978 à Luxembourg, demeurant à L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers, est nommé comme gérant administratif supplémentaire pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010030273/17.

(100027097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



HC Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.717.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 28 janvier 2010

L'Associé Unique de HC Luxembourg III S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Mr. David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl Gérant

Référence de publication: 2010030282/17.

(100027535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Hutton Collins Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.344.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 28 Janvier 2010

L'Associé Unique de Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 Janvier 2010;
- de nommer Mr. David Saigne, né le 10 Avril 1977 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 Janvier 2010, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl Gérant

Référence de publication: 2010030287/17.

(100026987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 28 janvier 2010

L'Associé Unique de HC Investissements III S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Mr. David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010030288/17.

(100026988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.



Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.173.

Il résulte du contrat de cession conclu le 17 juin 2008 et ayant effet en date du 17 juin 2008 que l'associé unique Encore Plus Properties I Sarl, société à responsabilité limitée, domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.159 a cédé les 5872 actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale de 25 Euros à Encore Plus Lux Co Boetie I Sàrl, société à responsabilité limitée domiciliée au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.227.

En conséquence l'associé unique de la Société s'identifie de la façon suivante:

- Encore Plus Lux Co Boétie I Sarl., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 139 227.

A Luxembourg, le 19 février 2010. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2010030270/20.

(100027322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Reinet Stokes Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.422.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a société en commandite par actions, fonds d'investissement spécialisé, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.613, represented by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Reinet Stokes Holdings S.A. which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Reinet Stokes Holdings S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.



Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, debt securities, notes, participations in bank loans and any other type of securities or financial instruments and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also carry out any operations for the purpose of refinancing its investments.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euro (\leq 500,000) consisting of five hundred thousand (500,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (\leq 1) each.

The authorised share capital is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The authorisation to issue new shares within the limit of the authorised share capital is granted to the Board or the sole Director, as the case may be, for a period of a maximum 5 years starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial. The Board or the Sole Director, as the case may be, is further authorised in that context to suppress the subscription preferential rights of all or some of the shareholders of the Company.

In the case of issue of shares within the authorised share capital, the Board or the Sole Director, as the case may be, shall have such issue and the amendment of this Article 5 recorded by notarial deed in accordance with the Law.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of September of each year at 10:00 a.m. Central European Time, except for the first annual General Meeting following the incorporation of the Company which shall be exceptionally held on the first Tuesday of the month of August 2011 at 10:00 a.m. Central European Time. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.



Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis



and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board.

- **Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may delegate powers of day-to-day management to any person, who may but need not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.
- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or in case of a Sole Director, the signature of the Sole Director, or (ii) the joint or single signature of any person to who such signatory power has been granted by the Board or by the Sole Director as the case may be.
- **Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first April and shall terminate on the thirty-first March of each year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first March 2011.
- **Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons



or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to five hundred thousand (500,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of five hundred thousand Euro (€500,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held in 2011:
- Alan Grieve, born on 5th June, 1952 in Edinburgh, Great-Britain, residing professionally at 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;
- Kurt Nauer, born on 11st August, 1950 in Einsiedeln, Switzerland, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Joachim Schwenke, born on 29th July 1951, in Duisburg, Germany, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2011:

PricewaterhouseCoopers a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477;

3. that the registered office of the Company is established at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., une société en commandite par actions, fonds d'investissement spécialisé, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.613, représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui).

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Reinet Stokes Holdings S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Reinet Stokes Holdings S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de



l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, titres de créances, billets, participations à des emprunts bancaires et toutes autres types de valeurs mobilières ou instruments financiers, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut également effectuer toutes opérations dans le but de refinancer ses investissements.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à cent millions d'euros (€ 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

L'autorisation d'émettre de nouvelles actions sans la limite du capital autorisé est accordée au Conseil ou à l'Administrateur Unique, le cas échéant, pour une période de cinq années à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial. Le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, est autorisé également dans ce contexte à supprimer les droits préférentiels de souscription de tous les ou certains des actionnaires de la Société.

En cas d'émission d'actions dans les limites du capital autorisé, le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, doit faire enregistrer ladite émission et la modification de l'Article 5 par acte notarié conformément à la Loi.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.



Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le deuxième mardi du mois de septembre à 10:00 heures Heure de l'Europe Centrale, sauf pour la première Assemblée Générale annuelle suite à la constitution de la Société qui se tiendra, par exception, le 1 er mardi du mois d'août 2011 à 10:00 heures Heure de l'Europe Centrale. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblé Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale qui détermina également leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.



Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil.

- **Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer à toute personne les pouvoirs de gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.
- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.



Les paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente-etun mars de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un mars 2011.
- Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

- Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit cinq cent mille (500.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'actionnaire unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cinq cent mille Euro (€500.000) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui devra se tenir en 2011:
- Alan Grieve, né le 5 juin 1952 à Edinbourgh, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement à 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;
- Kurt Nauer, né le 11 août 1950 à Einsiedeln, Suisse, demeurant professionnellement à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Joachim Schwenke, né le 29 juillet 1951 à Duisburg, Allemagne, demeurant professionnellement à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

3. que le siège social de la société est établi à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 février 2010. Relation LAC/2010/7356. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030479/495.

(100027937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Amberlux S.A- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010. L'assemblée générale du 16 février 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour AMBERLUX S.A., SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010030233/22.

(100027180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Cinelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 3.734.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030447/9.

(100027724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Nylof).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.573.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NYLOF, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 4573, constituée par-devant Maître Joseph-Théodore Ferdinand HANFF, alors notaire de résidence à Luxembourg, en



date du 24 février 1950, acte publié au Mémorial C numéro 22 du 27 mars 1950, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 28 novembre 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 477 du 26 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:
 - au Mémorial C numéro 35 du 7 janvier 2010 et numéro 110 du 16 janvier 2010;
 - au journal "Letzebuerger Journal" du 7 janvier 2010 et du 16 janvier 2010;
 - ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.
 - B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "NYLOF, société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NYLOF, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts"

3. Refonte et adjonction d'une traduction anglaise des statuts de la société; en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise faisant foi.



- C) Qu'il résulte de la liste de présence que neuf mille neuf cent soixante-quinze (9.975) actions sur un total de dix mille (10.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination NYLOF, société de gestion de patrimoine familial et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société en anglais et en français qui auront dorénavant la teneur suivante et dont la version anglaise fera foi:

"Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NYLOF, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".
 - Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.



Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Suit la traduction anglaise des statuts:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There exists a société anonyme under the name of NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, which will be governed by the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").
 - Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:
- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
 - d) any other certificate representing ownership, claims or securities;
- e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;
- f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.



The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.



Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto as well as in accordance with the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF")."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - LE RET - LENTZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 08 février 2010. Relation GRE/2010/389. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010030533/383.

(100028026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.



Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 30 juillet 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Le siège social du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.230 est transféré du 26, rue Louvigny, L-1926 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A. Signatures

Référence de publication: 2010030243/17.

(100027158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HC Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 28 Janvier 2010

L'Associé Unique de HC Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Mr. David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl Gérant

Référence de publication: 2010030289/17.

(100026989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Euro Partner S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.254.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1 er février 2010

Révocation du commissaire

- Fiduciaire CABEXCO SARL

Nomination du nouveau commissaire

- VERICOM SA
- 46a, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg
- RCS Luxembourg B 51203

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030305/17.

(100027215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck